



Assemblée générale 2025 à Cruas

Chers amis, chères amies

L'assemblée générale 2025 de la Société de Sauvegarde des Monuments anciens de l'Ardèche se déroulera cette année à Cruas, salle du bar de la salle des fêtes, sous la mairie (place René Cassin), le jeudi 5 juin. Vous trouverez ci-joint deux formulaires : un de procuration (pour le cas où vous ne pourriez être présent à l'assemblée générale) et un de candidature au conseil d'administration qui doit être renouvelé en totalité cette année.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

Accueil à partir de 9 h 30 autour du café (émargement, pouvoirs, régularisation des adhésions...).

10 h – Début des travaux : Rapport moral, rapport d'activités, rapport financier. Vote.

10 h 45 - Administration de l'association : renouvellement complet des membres du conseil d'administration sortants, propositions et acceptations des candidatures. Vote.

11 h 15 – projets à venir : 70 ans de la Sauvegarde, commissions, sorties, ... (discussion avec les adhérents).

12 h 30 – Repas (coût 30 € par personne) au "Restau de Cruas", (ancienne station service) à la sortie Sud de Cruas sur la D86 tout proche à quelques minutes en voiture.

15 h 00 – Parcours de visite dans le village de Saint-Vincent-de-Barrès sous la conduite de Monsieur le Maire (20 minutes de route depuis Cruas).

Pour les personnes qui prennent le repas, l'inscription est obligatoire avant le lundi 26 mai.

Merci d'envoyer le chèque à :

Société de Sauvegarde 183 bas village – Mas de Gimond – 07200 FONS, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche, avec vos nom, prénom et nombre de personnes (le prix du repas est de 30 euros par personne).

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Le président,
Jean-Pierre WILLOT

A noter dans vos agendas

Les 70 ans de la Sauvegarde se dérouleront le jeudi 9 octobre au Château de Liviers à Lyas

Les adhérents n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion peuvent envoyer leur cotisation seule (25 € adhésion seule/30 € adhésion couple/15 € étudiant) avec le montant du coût du repas.

PROCURATION

SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS DE
L'ARDÈCHE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 juin 2025 - MANDAT
(délégation de pouvoir)

À envoyer par courrier (Société de Sauvegarde des monuments anciens de
l'Ardèche, 183, bas village Mas de Gimond – 07200 FONTS)
ou courriel : (contact.sauvegarde07@gmail.com)
ou à faire parvenir par la personne de votre choix

Je soussigné (e), à jour de ma cotisation pour 2025

Nom _____

Prénom _____

Donne pouvoir à _____ pour me représenter lors de l'Assemblée
Générale du 5 juin 2025 et prendre part en mon nom aux votes.

Signature :

APPEL A CANDIDATURE au Conseil d'Administration à envoyer par courriel à
contact.sauvegarde07@gmail.com

Le conseil d'administration ayant été renouvelé en totalité à l'assemblée générale de Montselgues en 2022, nous devons cette année, en conformité avec les statuts, réitérer cette procédure. Il est donc fait appel à candidatures pour le collège des administratifs actifs : les membres sortant sont rééligibles ; toute personne volontaire peut proposer sa candidature.

Je soussigné (e), à jour de ma cotisation pour 2025

Nom _____ Prénom _____

Propose ma candidature au conseil d'administration de la Société de Sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche pour le vote de l'Assemblée Générale du 5 juin 2025 .

Signature :